

**AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Objet : Avis sur les rapports annuels 2018 du réseau de chaleur biomasse d'Ardes-sur-Couze et du village vacances « Le Cézallier » d'Ardes-sur-Couze

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi 12 septembre à 16 heures 30, la commission consultative des services publics locaux de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire, convoquée le 02 septembre 2019 et composée comme suit :

Membres	Présent	Absent excusé
Exécutif : M. Jean Paul BACQUET, Président	X	
Membres élus : <u>Titulaires</u> Mme MAHOUDEAUX Gaëlle (Brassac-les-Mines) M. SAUVANT Jean-Pierre (Chadeleuf) M. CHASSANY Georges (Le Broc) M. DESVIGNES Jean (Plauzat) M. BASTIEN Gérard (Saint-Jean-en-Val) <u>Suppléants</u> Mme CHANY (Nesches)	X X X	X X
Représentants du monde associatif local : Mme RENAUDIN Suzanne (UFC Que Choisir) Mme ROMERO Mady (Ligue des Droits de l'Homme)	X	X

s'est réunie en vue de rendre un avis sur les rapports annuels 2018 du réseau de chaleur biomasse d'Ardes-sur-Couze et du village vacances « Le Cézallier » d'Ardes-sur-Couze.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment article L. 1411

VU l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

VU l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

VU la délibération de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 6 mars 2017 arrêtant la composition de la Commission consultative des services publics locaux ;

VU l'ensemble des éléments présentés par le Président ;

CONSIDÉRANT que, pour l'année 2018, les rapports annuels d'exploitation des délégations de service publics des équipements concernent :

- le réseau de chaleur biomasse d'Ardes-sur-Couze,
- la gestion du village vacances « Le Cézallier » à Ardes-sur-Couze ;

CONSIDÉRANT que la station-service du Vernet-Chaméane est habituellement concernée mais qu'elle en est dispensée cette année puisque cette délégation de service public vient d'être attribuée en vertu de la délibération n° 2019-02-04 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 11 avril 2019 portant attribution de la délégation du service public de distribution de carburants du Vernet-Chaméane à l'entreprise MEC@BOX ;

CONSIDÉRANT que, malgré de nombreuses relances, le délégataire du village vacances « Le Cézallier » situé à Ardes-sur-Couze n'a pas fait parvenir son rapport annuel 2018 ;

CONSIDÉRANT que, le contrat de délégation ne prévoyant pas de sanctions dans ce cas de figure, il est proposé aux membres de la CCSPL de prendre acte de la non-transmission du rapport annuel 2018 relatif au village vacances « Le Cézallier » d'Ardes-sur-Couze ;

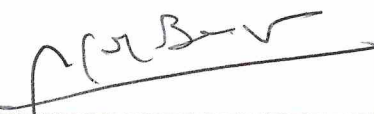


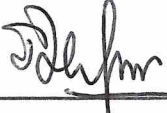


Après en avoir débattu ;

Les membres de cette commission émettent un :

AVIS FAVORABLE	:	<input checked="" type="checkbox"/>
AVIS DEFAVORABLE	:	<input type="checkbox"/>
ABSTENTIONS	:	<input type="checkbox"/>

sur le rapport annuel 2018 relatif au réseau de chaleur biomasse d'Ardes-sur-Couze.

Les membres de cette commission prennent également acte de la non-transmission du rapport annuel 2018 relatif au village vacances « Le Cézallier » d'Ardes-sur-Couze.

Membres	Signature
Exécutif : M. Jean Paul BACQUET, Président	
Membres élus : Mme MAHOUDEAUX Gaëlle (Brassac-les-Mines) M. SAUVANT Jean-Pierre (Chadeleuf) M. CHASSANY Georges (Le Broc) M. DESVIGNES Jean (Plauzat) M. BASTIEN Gérard (Saint-Jean-en-Val) Mme CHANY (Neschev)	<p data-bbox="1077 459 1452 548">Absente</p> <p data-bbox="1077 548 1452 660"></p> <p data-bbox="1077 660 1452 784"></p> <p data-bbox="1077 784 1452 907"></p> <p data-bbox="1077 907 1452 996">Absent</p> <p data-bbox="1077 996 1452 1344"></p>
Représentants du monde associatif local : Mme RENAUDIN Suzanne (UFC Que Choisir) Mme ROMERO Mady (Ligue des Droits de l'Homme)	<p data-bbox="1077 1444 1452 1534"></p> <p data-bbox="1077 1534 1452 1624">Absente</p>